

---

*Grenelle de l'Éducation : Pour le SNPTES, les ITRF et ATSS ne doivent pas être les parias de l'Éducation nationale !*

---

Selon le ministre, il s'agit de 700 M€ en 2022 pour la revalorisation du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale.

L'effet d'annonce est réussi, mais qu'en est-il en réalité ?

Il s'agit d'une hausse de 500 M€ en 2022, dont 400 M€ seront consacrés à de nouvelles mesures. 200 M€ sont consacrés à la participation au financement de la Protection sociale complémentaire qui n'a rien à voir avec le Grenelle puisqu'il s'agit d'une réforme portée par le ministère de la fonction publique !

Pour le SNPTES, cette revalorisation financière, qui concerne uniquement une partie des 800000 enseignant(e)s du primaire et du secondaire sur les 1,2M de personnels que compte l'Éducation nationale, est totalement insuffisante. Les mesures annoncées par le Ministre Blanquer à l'issue des travaux du Grenelle de l'Éducation sont essentiellement axées sur la modernisation de la fonction RH pour une amélioration du suivi personnalisé des personnels : recrutement, formation, avancement, mobilité, accompagnement des parcours professionnels, qualité de vie au travail... Alors que la préoccupation première des personnels est l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Douze mesures de modernisation du service public de l'Éducation nationale et de sa gestion des ressources humaines seront mises en œuvre.

Les "feuilles de route RH des académies" qui étaient déjà prêtes au moment des annonces sont en cours de publication dans chaque académie.

Une « structure d'action sociale » ainsi qu'une école de formation continue devraient voir le jour, ce qui, pour le SNPTES, serait une bonne chose.

Le SNPTES revendique la mise en chantier d'une loi de programmation pluriannuelle ambitieuse pour l'Éducation nationale, qui permettrait d'inscrire dans la durée de réelles revalorisations des rémunérations et des carrières pour tous les personnels de l'Éducation nationale. Le Ministre renvoie à des discussions avec les organisations syndicales au cours du mois de juin sur ces questions. On peut espérer qu'elles seront l'occasion d'un arrêt des suppressions de postes prévus dans les lycées et collèges ...

Pour rappel, le SNPTES avait adressé à Monsieur Blanquer le 1er février 2021, dans le cadre de ce Grenelle, 26 propositions pour les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale :

[https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=12714](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=12714)

Le SNPTES n'acceptera pas que les personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux (ATSS) et les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) voient passer ce train de mesures du Grenelle et rester à quai sans pouvoir en bénéficier.

*Choisy-le-Roi, le 1<sup>er</sup> juin 2021*